



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	10	2

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 7 novembre 2014

**OBJET : 15-1 - STATIONNEMENT -
HORODATEURS REFORMES - CESSIION
A LA COMMUNE DE BEAULIEU SUR
MER - APPROBATION**

Le vendredi 7 novembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 31/10/14, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

359644

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD
M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Khéra BADAOU, Mme Annie CLECH

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 14 NOV. 2014
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 19 NOV. 2014

Pour le Maire,
Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

15-1 - STATIONNEMENT - HORODATEURS REFORMES - CESSION A LA COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER - APPROBATION

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Dans le cadre de sa politique de stationnement et afin que les administrés puissent bénéficier de tarifs préférentiels et attractifs, d'une possibilité de paiement par cartes bancaires ainsi qu'une homogénéité de ses équipements, la Commune a décidé de renouveler l'ensemble des horodateurs en 2012 et 2013, soit 111 horodateurs.

Les appareils d'ancienne génération sont actuellement en dépôt dans un local de la ville.

Après inspection de ces équipements, la Commune de Beaulieu-sur-Mer a informé la Commune par courrier en date du 20 août 2014 de son souhait de racheter un lot de 16 horodateurs pour une somme de 16 000 €, soit 1 000 € par machine.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** la vente de 16 horodateurs à la Commune de Beaulieu-sur-Mer pour une somme de 16 000 €, soit 1 000 € par machine.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.15-1 - STATIONNEMENT - HORODATEURS REFORMES - CESSION A LA COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 19/11/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 19/11/2014

Numéro de l'acte : DCM3596-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20141107-DCM3596-14-DE

Date de décision : 07/11/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes